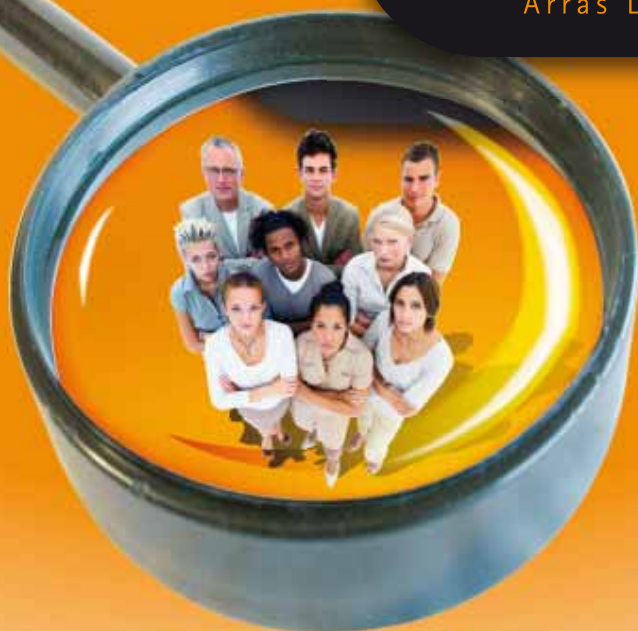


Élections CCI

Arras Lens Béthune



COMMERÇANTES, COMMERÇANTS...
La CCI a fait quoi
CONCRÈTEMENT
pour vous ?

Du 25 novembre au 8 décembre 2010

Votez pour la liste
qui représente les indépendants



Nouveau : votez par voie électronique



Conseils et explications
sur les modalités de ce
mode de vote au dos de ce
document et sur notre site web

>>>

La liste UNION des ENTREPRENEURS INDÉPENDANTS s'engage pour vous !

Une action EFFICACE en 9 points

Une CCI sans langue de bois !

- 1 Promouvoir la **liberté de parole** et l'**indépendance** de votre CCI.
- 2 Rendre le **pouvoir de décision** dans les CCI aux commerçants.
- 3 **Ré-orienter les services** proposés par les CCI en direction des commerçants.
- 4 Développer le commerce **local**, les relations **locales entre commerçants**.
Combattre l'isolement des commerçants.
- 5 **Aider activement** le développement et le fonctionnement des clubs d'entreprises et des unions commerciales.
- 6 **Rétablir la relation** entre les CCI et les collectivités locales.
- 7 Revenir à une **meilleure utilisation des fonds des CCI** en faveur des commerçants.
STOP au gaspillage de nos impôts !
- 8 Mise en **réseau et développement** des affaires.
- 9 **Re-dynamiser les dispositifs de formation** des CCI au profit des commerçants.

Liste présentée par le C.E.R.F. (les Créateurs d'Emplois et de Richesses en France)
Soutenue par le CFPI Arc Manche (Confédération Française du Patronat Indépendant)
Soutenue par CARVIN Entreprises, lauréat 2010 des trophées de la performance environnementale



<http://www.independants-cci-artois.fr>
Votez pour

Union des
Entrepreneurs
INDÉPENDANTS

Réussir Autrement !

Comment voter pour votre liste UNION des ENTREPRENEURS INDÉPENDANTS



- 1- Le matériel de vote est envoyé sous enveloppe par voie postale à partir du 23 novembre par la préfecture.
- 2- Vous pouvez voter par internet grâce aux codes contenus dans l'enveloppe, du 25 novembre au 08 décembre minuit.
(Site officiel de vote CCI accessible depuis un lien sur notre site : www.independants-cci-artois.fr)
- 3- Vous pouvez voter par correspondance en suivant les indications contenues dans l'enveloppe.